



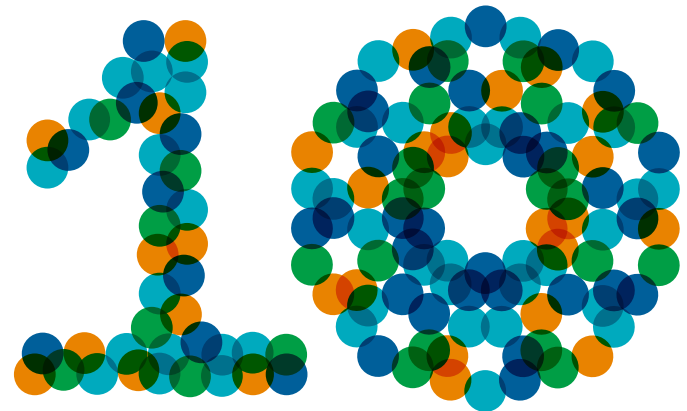
Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Célébrer les 10 ans des Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Pourquoi sont-ils importants et comment sont-ils utilisés



Des parlements
efficaces sont
essentiels pour des
démocraties plus
fortes



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Union interparlementaire (UIP) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Cette publication a été rédigée conformément au guide de style éditorial interne de l'UIP et aux conventions retenues par cette dernière en matière d'appellations.

ISBN: 978-92-9142-902-8

© Union interparlementaire, 2024

L'UIP encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion du contenu de la présente publication. Sauf indication contraire, toute partie de cette publication peut être reproduite à des fins d'utilisation personnelle et non commerciale, à condition que les sources détentrices des droits d'auteur soient dûment mentionnées, qu'aucune modification ne soit effectuée et qu'il ne soit aucunement suggéré que l'UIP approuve les points de vue, les produits ou les services de l'utilisateur. Pour informer l'UIP de l'utilisation du contenu de la publication ou demander une autorisation afin de le reproduire dans son intégralité ou de le traduire dans d'autres langues, veuillez écrire à l'adresse suivante : press@ipu.org.

Mise en page par Simplecom

Imprimé par Courand et Associés (France)

Traduction : Natalia Grigorieva

Table des matières

Avant-propos	4
Section 1 – Introduction	5
Section 2 – Que sont les Principes communs?	7
Principe général.....	7
Principe 1: Les partenaires règlent leur action sur les besoins du parlement	7
Principe 2: Les partenaires tiennent compte de la diversité et de l’influence croisée des paramètres socio-économiques et politiques dans lesquels s’inscrit l’action des parlements.....	9
Principe 3: L’assistance aux parlements doit viser des résultats durables	10
Principe 4: L’assistance aux parlements doit tenir compte de toutes les tendances politiques.....	11
Principe 5: L’assistance aux parlements doit se fonder sur les normes internationales naissantes pour parlements démocratiques.....	12
Principe 6: L’assistance aux parlements prête la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes dans la structure, les activités, les méthodes et le travail du parlement.....	14
Principe 7: L’assistance aux parlements tire parti de l’expertise locale et régionale	15
Principe 8: Les partenaires et les parlements s’engagent à assurer une coordination et une communication effectives.....	16
Principe 9: Les partenaires de l’assistance aux parlements ont une conduite éthique et responsable	16
Section 3 – Défis et perspectives	18

Avant-propos

Dans de trop nombreux pays, la démocratie ne donne pas de résultats suffisamment rapides ou équitables. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies ralentissent, voire s'inversent. Dans de telles circonstances, les concitoyens perdent confiance dans les institutions démocratiques et dans la capacité de la démocratie à tenir ses promesses. Ils se laissent convaincre par les appels enchanteurs à caractère populiste, extrémiste ou autoritaire.

Pour les parlements, ce recul démocratique constitue un sérieux défi. Les parlements s'appuient sur des normes et des processus démocratiques pour fonctionner efficacement. Lorsque ces normes sont érodées, ils perdent leur capacité à assurer un contrôle, à représenter tous leurs citoyens et même à légiférer efficacement. Un tel état de fait bloque le développement socio-économique et affaiblit encore la confiance du public, créant une spirale de méfiance et d'échec.

Nous, parlementaires du monde entier, nous devons trouver les moyens de soutenir nos parlements, de renforcer leur capacité d'agir et de les remettre dans un cycle vertueux de confiance et d'action. À cet égard, nous disposons déjà d'un modèle robuste. Depuis une décennie, les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, mieux



Panneau de signature pour les Principes communs
© UIP

connus sous le nom de Principes communs, offrent un cadre pratique pour guider l'évolution parlementaire.

La présente brochure condensée présente quelques-uns des avantages que les Principes communs ont apportés au fil des ans. Cependant, nous ne devons en aucun cas verser dans l'autosatisfaction. Les défis actuels sont tels que nous n'avons pas le temps de nous reposer sur nos lauriers. Au contraire, nous devons intensifier nos efforts pour soutenir et protéger nos précieuses démocraties parlementaires, en leur apportant un appui plus efficace et en les aidant à répondre aux attentes de leurs peuples. Dix ans après leur adoption, les Principes communs nous montrent toujours la voie à suivre.

Martin Chungong
Secrétaire général

Section 1 – Introduction

Pour que les démocraties résistent à l'épreuve du temps, nous avons besoin de parlements qui fonctionnent efficacement. Même si le monde change rapidement autour de nous et que de nouveaux défis ne cessent d'émerger, nous avons besoin des parlements pour continuer de renforcer et de façonner nos sociétés de manière à être inclusives, équitables et prospères.

Lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance et créé leurs propres parlements, les pays ont souvent bénéficié des conseils et du soutien d'assemblées législatives déjà en place. Cependant, à mesure que l'importance des parlements au regard de la démocratie, de la paix et du développement durable est devenue évidente, c'est toute la communauté internationale qui a commencé à investir dans le développement parlementaire. Ce soutien s'est considérablement accru jusqu'à ce que des questions se posent sur la coordination, la cohérence et la qualité. Quels thèmes communs sont-ils liés à une assistance aux parlements efficace ? Comment les partenaires extérieurs peuvent-ils mieux soutenir leurs collègues parlementaires ?

En octobre 2013, beaucoup s'accordaient à dire qu'il était temps de mettre en place un cadre pour guider

l'assistance aux parlements. Sous l'impulsion de l'Union interparlementaire (UIP), cinq partenaires, soit l'UIP, le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le National Democratic Institute et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont commencé à rédiger les Principes communs en matière d'assistance aux parlements. Ils ont reçu des contributions des parlements eux-mêmes et de l'Association des secrétaires généraux des parlements.

Un an plus tard, en octobre 2014, les participants à la 131^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse) ont adopté les Principes communs qui, en dix ans, ont été approuvés par quelque 149 parlements nationaux (77 % des parlements), 32 assemblées parlementaires et des organisations partenaires.

La plupart de ces parlements et leurs partenaires utilisent les Principes communs. Par conséquent, pour ceux qui souhaitent soutenir le développement et la résilience des parlements, les Principes communs restent plus que jamais d'actualité. Que vous soyez un parlementaire, une organisation d'appui parlementaire ou simplement une personne intéressée par l'avenir de la démocratie, cette brochure est écrite pour vous.



Consultation sur les Principes communs aux Philippines © UIP

Section 2 – Que sont les Principes communs ?

Les Principes communs se composent d'un principe général et de neuf principes spécifiques. Ensemble, ils définissent une approche largement partagée de l'assistance aux parlements, la rendant plus pertinente, plus adaptée et plus efficace.

Principe général

Le principe général est que des parlements efficaces sont essentiels à la démocratie, à l'état de droit, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement économique et social. Les parlements remplissent une série de fonctions législatives, de contrôle et de représentation. Ils confèrent une légitimité supplémentaire à l'action et aux activités du gouvernement et, en adoptant des lois, ils contribuent à traduire les politiques dans la réalité sociale.

L'objectif principal de l'assistance aux parlements est d'aider ceux-ci à développer pleinement leur capacité à remplir leurs rôles législatif, de contrôle et de représentation. Cela étant, les parlements sont des organisations complexes qui présentent des aspects politiques, procéduraux et administratifs distincts. Les différences entre eux

sont considérables. Il est essentiel que les parlements démocratiques permettent également à tous les secteurs de la société de se faire entendre par l'intermédiaire de leurs représentants. Les différends et les désaccords sur les orientations politiques et d'autres questions d'importance nationale peuvent faire l'objet de discussions. Des solutions durables peuvent être trouvées dans le respect de l'état de droit.

Les parlements ont besoin d'assistance. Pour apporter une contribution pleine et entière et atteindre un niveau de performance maximal, ils doivent avoir accès à un excellent appui technique. Les neuf principes établissent des lignes directrices sur la manière de fournir cet appui.



Principe 1 : Les partenaires règlent leur action sur les besoins du parlement

L'assistance la plus efficace sera structurée de manière appropriée, en veillant à ce qu'elle soit exempte de tout

intérêt politique externe et qu'elle soit axée sur la satisfaction des besoins du parlement bénéficiaire. Ces besoins sont mieux exprimés par le parlement lui-même, sur la base d'un processus qui prend en compte les divers besoins de ses membres, des partis politiques et des intérêts publics.

Le Bundestag allemand et les instituts de formation parlementaire au Kenya et en Thaïlande ont appliqué ce principe avec succès.

Par exemple, le Bundestag allemand identifie ses besoins avant de planifier toute activité, ce qui lui permet de s'assurer que les activités ont une valeur stratégique ajoutée. Les besoins peuvent être identifiés de différentes manières, notamment lors de séminaires, d'ateliers ou de toute autre discussion. Une fois identifiés, ils sont inscrits dans un plan stratégique et servent de point de référence pour les évaluations ultérieures.

Le Kenya et la Thaïlande ont tous deux officialisé leur formation interne en créant des instituts de formation parlementaire, garantissant ainsi que l'assistance est guidée par les parlements. Les instituts sont des

entités internes ou indépendantes qui se consacrent à la formation et au renforcement des capacités des parlementaires et de leur personnel.

Le Centre d'études et de formation parlementaires (CPST) du Kenya favorise la compréhension au sein du Parlement et du grand public, en menant des programmes nationaux, régionaux et de comté. Depuis sa création en 2008, le CPST s'est forgé une réputation en matière de renforcement des capacités et de recherche. Son travail s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Commission du service parlementaire et répond aux besoins du Parlement.

En Thaïlande, l'Institut du Roi Prajadhipok est une organisation publique indépendante, supervisée par



Mission du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé au Rwanda
© Lucien Gatete

le président de l'Assemblée nationale. Son travail comprend la recherche, la formation, les séminaires et la diffusion d'informations sur la démocratie et la gouvernance. Il conseille également les parlementaires, le personnel parlementaire et le public sur la bonne gouvernance nationale et locale.

« Je suis très impressionné par l'approche [issue des Principes communs] qui a été utilisée pour mettre au point notre politique en matière de TIC, parce que cette politique nous appartient. Dans la plupart des cas, les personnes ressources/ consultants gardent les informations pour eux, mais dans notre cas, le parlement maîtrise chaque disposition de notre politique .»

- Participant à un atelier sur les politiques en matière de TIC au Parlement namibien

Ces exemples montrent que l'assistance aux parlements à long terme est plus efficace lorsqu'elle s'inscrit dans un plan stratégique ou de développement global dont le parlement est maître. La mise en œuvre nécessite une relation de confiance, ouverte et inclusive entre le parlement et ses partenaires, ainsi qu'une gestion ouverte et inclusive des activités.



Principe 2 : Les partenaires tiennent compte de la diversité et de l'influence croisée des paramètres socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit l'action des parlements

Aussi complexes que puissent paraître les parlements, l'une de leurs raisons d'être fondamentales est de transformer les aspirations politiques, économiques et sociales des citoyens en réalités juridiques et sociales, au moyen de la législation, du contrôle et de la représentation.

Par conséquent, lorsqu'un parlement est ancré dans le tissu social et sensible aux multiples réalités du pays, il est mieux à même de résoudre les problèmes nationaux par des solutions pacifiques et acceptables du point de vue politique. Le Principe 2 souligne l'importance de l'assistance, qui permet aux parlements et aux parlementaires de mieux s'engager auprès de tous leurs citoyens et du public, quels que soient les contextes sociaux et politiques.

L'Uruguay et la Zambie mettent tous deux en lumière les avantages d'une telle assistance adaptée au contexte.



Mission du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé au Viet Nam © UIP

Grâce à l'assistance technique du PNUD, le Parlement uruguayen a renforcé ses liens avec la société. Il a permis aux acteurs non étatiques d'intervenir dans les processus décisionnels et amélioré la capacité du Parlement à remplir ses fonctions de manière plus ouverte et plus responsable. Les activités prévues dans le cadre du projet visaient à promouvoir la communication parlementaire, encourageant les citoyens à se rapprocher de leur parlement et renforçant la capacité des parlementaires à répondre aux demandes de la société.

En 2019, l'Assemblée nationale de Zambie a adapté les outils d'auto-évaluation mis au point par l'UIP à son

contexte local, puis les a utilisés pour évaluer ses forces et faiblesses institutionnelles. Prenant en compte des questions sociales, économiques et politiques plus larges, les évaluations ont mis l'accent sur les besoins des citoyens zambiens, plutôt que sur le parti au pouvoir ou sur des personnes en particulier. Le Parlement s'est depuis engagé à effectuer ces évaluations de manière plus régulière, en cherchant constamment à améliorer la manière dont il sert les citoyens zambiens.



Principe 3 : L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables

Pour que l'assistance aux parlements soit durable, l'aide extérieure doit rester bénéfique à l'institution même lorsque l'assistance prend fin. Parmi les exemples de résultats durables, on peut citer l'élaboration d'une stratégie ou même un investissement en termes de personnel parlementaire, en particulier s'agissant des postes de haut niveau au sein du secrétariat.

Les Îles Salomon disposent d'une stratégie qui met en évidence ce principe. La Commission du futur de la Finlande offre également un exemple intéressant.

Créée en 1993, la Commission du futur est une commission parlementaire permanente, composée de 17 parlementaires, qui rend compte directement au premier ministre. Fixant son propre ordre du jour, elle a pour mission de lancer des discussions avec le gouvernement sur les principaux problèmes et opportunités, notamment en matière de technologies, de durabilité et de changements climatiques. Elle permet ainsi au Gouvernement et au Parlement finlandais d'identifier les thèmes politiques importants à un stade précoce et de garder toutes les possibilités d'action ouvertes.

La Commission du futur se penche sur un large éventail de questions et adopte une perspective à long terme. L'une de ses dernières initiatives en date a été d'unir ses forces à celles d'autres commissions axées sur l'avenir. En octobre 2022, le premier Sommet mondial des commissions du futur s'est tenu au Parlement finlandais.

Dans les Îles Salomon, le Parlement suit un cycle annuel pour élaborer son plan stratégique, dont les contributions officielles des partenaires. Le cycle intègre la mise en œuvre pour l'année en cours et prévoit également le développement des objectifs de l'année suivante. L'Unité d'appui à la Stratégie est une entité clé du processus. Elle comprend un secrétariat et un personnel qui rend

compte mensuellement au président et au secrétaire du Parlement. Le plan stratégique fait l'objet d'examen et d'ajustements réguliers, y compris d'évaluations des résultats individuels.



Principe 4 : L'assistance aux parlements doit tenir compte de toutes les tendances politiques

Si l'assistance aux parlements doit inévitablement se concentrer sur le parlement dans son ensemble, les partenaires de cette assistance doivent être conscients du contexte politique et de l'ensemble des tendances au sein de la société. Idéalement, le parlement doit refléter la composition de la société et offrir des opportunités à toutes les tendances politiques.

Cependant, cela ne veut pas dire que l'assistance est identique pour chaque groupe politique. Au contraire, les besoins et les priorités de ces groupes peuvent être très différents. Dans certains cas, les partenaires de l'assistance aux parlements devront travailler avec des groupes qui ne siègent pas au parlement parce que, par exemple, ils n'ont pas atteint le seuil électoral requis pour être représentés.

En Uruguay, le Parlement a engagé un nouveau dialogue avec les jeunes parlementaires de différents partis politiques, permettant ainsi aux différentes générations d'échanger des informations et des opinions. Cette initiative a montré aux jeunes parlementaires qu'ils étaient entendus et leur a donné l'occasion d'apprendre de leurs collègues plus âgés. Cette initiative a eu une résonance particulière, car bon nombre des parlementaires plus âgés ont joué un rôle de premier plan dans la restauration de la démocratie uruguayenne dans les années 1980. En respectant la présence de la démocratie parmi cette deuxième génération de parlementaires, le Parlement uruguayen a contribué à cimenter la démocratie dans la culture politique du pays.

Entre-temps, l'Assemblée nationale de Zambie a mis en place des mécanismes solides pour promouvoir l'inclusion de diverses tendances politiques dans les travaux parlementaires. La Commission des affaires de la Chambre, qui détermine l'ordre du jour parlementaire, comprend les présidents et les chefs de file des partis au pouvoir et de l'opposition, ainsi que des parlementaires sans étiquette. En prônant l'inclusion et la transparence, le Parlement zambien protège les principes de la démocratie parlementaire et de la bonne gouvernance.

Les commissions parlementaires zambiennes sont également tenues d'avoir une représentation égale

des différents partis politiques et des membres indépendants. Ce principe favorise l'inclusion et garantit des travaux équilibrés, justes et axés sur les questions à l'ordre du jour.



Principe 5: L'assistance aux parlements doit se fonder sur les normes internationales naissantes pour parlements démocratiques

Les parlements nationaux sont uniques, façonnés par leur histoire, leur culture politique et leurs procédures. Cependant, il existe également des points communs. Les partenaires de l'assistance aux parlements reconnaissent donc le caractère unique de chaque parlement, mais visent également à associer les parlements bénéficiaires aux normes internationales émergentes.

En 2023, l'UIP a publié les Indicateurs pour des parlements démocratiques. Les 25 Indicateurs finaux sont étroitement alignés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD, permettant aux parlements d'évaluer leur efficacité, leur redevabilité, leur transparence,

leur réactivité, l'inclusivité, la participation et la représentation.

En Albanie, une enquête réalisée en 2020 a révélé que les parlementaires, le personnel parlementaire, les journalistes et les dirigeants de la société civile perçoivent le parlement de manières différentes. Cette étude a débouché sur une initiative visant à établir des normes en matière de transparence et de participation des citoyens. En collaboration avec le National Democratic Institute et en s'appuyant sur les Indicateurs pour des parlements démocratiques, le Parlement a créé un groupe de travail conjoint pour élaborer un cadre



Activité utilisant les Indicateurs pour des parlements démocratiques en Albanie © NDI

de normes et d'indicateurs. Le groupe comprenait des représentants de la société civile et 14 représentants des médias. Le Parlement a approuvé les nouvelles normes en mars 2024. Une évaluation indépendante est prévue prochainement et constituera une étape cruciale dans l'élaboration d'un plan d'action pour un parlement ouvert.

Le Sénat pakistanais a lui aussi procédé à une auto-évaluation, se servant des 25 Indicateurs pour recenser 14 mesures d'amélioration spécifiques. Appuyée par les dirigeants et les membres du Sénat, l'évaluation a duré environ trois mois, de la décision à l'achèvement.

En mai 2023, la Chambre des Conseillers du Japon a également mené une enquête auprès de ses membres et de ses partis politiques afin d'évaluer leur niveau de sensibilisation à l'égalité des sexes en utilisant une version adaptée de l'outil d'auto-évaluation de l'UIP.



Principe 6: L'assistance aux parlements prête la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes dans la structure, les activités, les méthodes et le travail du parlement

L'émancipation politique des femmes est l'une des plus grandes avancées démocratiques du XX^e siècle. Pour les parlements, ce changement renforce leur légitimité et leur capacité à répondre aux besoins d'environ la moitié de la population. L'égalité des sexes est essentielle au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cependant, la mise en place de mesures parlementaires pertinentes nécessite souvent un appui continu.

L'évaluation de la sensibilité au genre d'un parlement est une première étape utile, qui permet d'établir un diagnostic et de déterminer les actions à déployer pour encourager la participation des femmes. Le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, adopté par les Parlements membres de l'UIP en 2012, est une référence utile.

L'engagement du Costa Rica en faveur de l'égalité des sexes au sein de son Parlement a conduit à une plus grande égalité des sexes dans la vie quotidienne du pays. Les quotas électoraux garantissent une représentation équitable au parlement. Par exemple, la loi relative à la promotion de l'égalité sociale des femmes exige l'alternance de candidats et de candidates sur les listes des partis. De nombreux partis ont également adopté des politiques internes visant à encourager la participation et le leadership des femmes. Cet engagement se reflète dans des lois plus récentes, telles que les lois 8322 et 8765, qui exigent que davantage de femmes occupent des postes de décision à la banque nationale et au sein d'autres institutions financières. L'appui du Costa Rica à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) joue également un rôle important.

En Autriche, des lois budgétaires stipulent qu'au moins un des cinq principaux objectifs de performance budgétaire doit être axé sur l'égalité des sexes. Le Parlement veille ainsi à ce que son travail réponde de manière égale aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes. Le Président du Conseil national a mis en œuvre des mesures spécifiques pour soutenir les femmes dans l'administration.



Principe 7 : L'assistance aux parlements tire parti de l'expertise locale et régionale

Une assistance extérieure efficace à tout parlement nécessite des conseils et un appui d'ordre pratique provenant de l'environnement local. L'engagement à long terme des partenaires doit associer du personnel et des ressources nationales, afin de compléter l'expertise internationale et d'améliorer la compréhension du



Activité avec des parlementaires sur l'égalité des sexes au Mali © UIP

contexte local. Travailler avec les experts nationaux, y compris la société civile, permet de fournir un appui plus riche que celui apporté par les seuls experts internationaux. Ainsi, un appui parlementaire ne peut être efficace sans un véritable partenariat local-international, qu'il soit ad hoc, basé sur un projet ou qu'il fasse partie d'un programme plus large.

En Sierra Leone, le personnel parlementaire s'est réuni dans le cadre d'un atelier d'une journée sur le bipartisme, la neutralité et l'impartialité, qui visait à améliorer les niveaux de professionnalisme parlementaire. L'atelier a débouché sur une série de recommandations, notamment sur l'importance de la neutralité et de l'impartialité au sein du personnel parlementaire. La transposition de ces recommandations en mesures pratiques constituera une prochaine étape importante. L'atelier a clairement démontré la puissance combinée de l'expertise internationale et du savoir et de la perspicacité locaux.

Le Costa Rica a créé une Commission pour un parlement ouvert, qui vise à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires. La Commission comprend des parlementaires, des fonctionnaires et des organisations de la société civile.



Principe 8: Les partenaires et les parlements s'engagent à assurer une coordination et une communication efficaces

La bonne utilisation des ressources fournies dans le cadre d'une assistance est une priorité internationale constante. L'aide fournie au titre de l'assistance aux parlements n'est pas différente et une bonne coordination porte ses fruits en termes de résultats. Les parlements ont tout intérêt à ce que les partenaires de l'assistance issus de différentes organisations coopèrent, plutôt qu'à ce qu'ils se fassent concurrence. Les partenaires de l'assistance aux parlements doivent donc coopérer étroitement afin d'éviter les chevauchements d'activités ou des interventions à contre-sens.

En Afrique du Sud, l'appui au développement parlementaire est coordonné au niveau national. Le passage d'une gestion internationale à une gestion locale illustre les progrès réalisés en matière de coordination. Après l'instauration de la démocratie en 1994, l'Union européenne (UE) a géré le financement de l'assistance. Cependant, en 2009, le Parlement sud-africain a intégré le financement de l'UE dans

son propre budget, le personnel parlementaire gérant désormais le financement. Cette intégration a permis de mieux aligner le renforcement des capacités sur le cycle électoral.

Le Parlement du Timor-Leste a conçu un mécanisme de coordination pour l'efficacité de l'aide afin d'améliorer la communication au sein du Parlement et avec les partenaires extérieurs. Les Principes communs, ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et les Principes de Busan de 2011, ont joué un rôle déterminant dans la création de ce mécanisme. Selon le rapport annuel publié en 2021 par l'Équipe chargée de l'Accord pour le Timor-Leste, la coordination active entre les commissions parlementaires est essentielle au développement national et international du pays.



Principe 9: Les partenaires de l'assistance aux parlements ont une conduite éthique et responsable

Une assistance éthique garantit que l'aide respecte la souveraineté et l'autonomie du parlement bénéficiaire,

en évitant toute influence ou ingérence indue susceptible de porter atteinte à la légitimité du parlement. De telles initiatives en matière d'assistance favorisent la confiance entre les entités qui apportent leur appui et les parlements qu'elles aident, encourageant un partenariat axé sur la collaboration, le respect et, en fin de compte, la démocratie.

En défendant les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, cette assistance éthique et responsable contribue au développement d'organes législatifs solides, redevables envers leurs citoyens. Elle permet de créer un environnement politique où les lois et les politiques sont élaborées dans le cadre de processus équitables et transparents, et où tous les groupes de la société sont entendus.

Le Parlement de Macédoine du Nord reçoit un appui dans le cadre d'un programme d'assistance, qui prévoit qu'un comité de pilotage parlementaire veille à ce que l'assistance financière soit exclusivement basée sur les besoins et les priorités établis, tels que décrits dans le plan stratégique pluriannuel du Parlement. En incluant des dispositions détaillées dans un plan plus large de passation des marchés publics adopté par le Parlement, le comité de pilotage garantit la probité financière.

En ce qui concerne les partenaires de l'appui parlementaire, l'UIP, le National Democratic Institute et le PNUD ont chacun des politiques qui énoncent leurs attentes à l'égard des membres du personnel, des partenaires et des contractants. Le Code de déontologie du PNUD, qui compte 36 pages, couvre des sujets tels que l'indépendance et l'impartialité, les conflits d'intérêts, la protection des ressources du PNUD et le comportement envers les autres, ainsi que les obligations et les conséquences. Le National Democratic Institute propose des mécanismes permettant de signaler de bonne foi tout soupçon d'acte répréhensible au sein de l'organisation, sans crainte de représailles. De son côté, l'UIP dispose de codes de conduite pour les fonctionnaires et le personnel de l'UIP, ainsi que de politiques visant à prévenir le harcèlement, la fraude, etc.

Un code de conduite crée un environnement de travail sûr, respectueux et professionnel pour tous les employés. Il sert de cadre à la prise de décisions éthiques et permet de veiller à ce que les employés comprennent les attentes et les conséquences de leurs actes.

Section 3 – Défis et perspectives

Dix ans après l’approbation des Principes communs, de nombreux défis restent à relever. Le plus important est le recul démocratique, c’est-à-dire l’érosion progressive des institutions et des normes démocratiques. Lorsque les dirigeants contemporains manipulent le système démocratique pour atteindre leurs propres objectifs, ils sapent souvent les fondements institutionnels du pays, en nommant des juges de haut rang, en faisant pression sur les organisations de la société civile, en fermant les médias indépendants et en attaquant les opposants politiques. En conséquence, les parlements deviennent moins aptes à remplir leurs fonctions législative et de représentation, et à servir les citoyens.

Les parlementaires et les parlements ont la responsabilité cruciale de faire respecter les normes démocratiques, de représenter le peuple et de débattre des grandes questions à l’ordre du jour. Pour ce faire, ils doivent s’engager à préserver et à renforcer l’équilibre des pouvoirs institutionnels, à garantir l’indépendance des autres institutions de l’État et à soutenir l’adoption d’une législation qui respecte les valeurs démocratiques.

La technologie joue également un rôle important dans l’évolution de la démocratie. Ce rôle est parfois positif : il permet de faire participer les citoyens, de communiquer en interne, d’améliorer la collecte et l’analyse des données, ainsi que de mettre en place de meilleurs systèmes de vote et des services plus efficaces. La technologie permet aux parlementaires et aux décideurs politiques de prendre des décisions éclairées et fondées sur des faits probants.

Cependant, une mauvaise utilisation de la technologie peut également être destructrice. Par exemple, de nombreux parlements ont été victimes de piratages, de violations de données et d’attaques par ransomware. Lorsque les données sont exploitées, les conséquences peuvent être désastreuses. La désinformation se propage rapidement sur les réseaux sociaux et les points de vue extrêmes peuvent facilement s’infiltrer dans le discours dominant. Les contenus trafiqués (deepfakes) répandent l’incertitude et la méfiance à l’égard des systèmes et des dirigeants. À bien des égards, la technologie progresse plus vite que les politiques conçues pour la réguler.

À l'heure actuelle, plus que jamais, les parlements doivent se protéger contre ces menaces et d'autres qui mettent en péril nos démocraties. Pour renforcer la résilience, il faut consolider les contrôles et les équilibres institutionnels, promouvoir la transparence et la responsabilité, éduquer les citoyens, soutenir la société civile et prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une culture de la démocratie. Les parlements doivent également



Conférence mondiale des jeunes parlementaires au Paraguay
© Congrès paraguayen

s'atteler avec détermination à l'élaboration de cadres réglementaires propices à l'utilisation bénéfique des nouvelles technologies et rendant difficile leur dévoiement. Les partenaires internationaux sont désireux d'appuyer les parlements du monde entier dans ces efforts et, de concert avec les parlements, ils utilisent de plus en plus les Principes communs comme guide pour les initiatives en faveur du développement. Des outils tels que les auto-évaluations et les Indicateurs pour des parlements démocratiques permettent aux parlements de piloter les projets visant à améliorer leurs résultats et leur résilience.

En fin de compte, les parlements sont au service des citoyens, qui aspirent à vivre dans la paix et la prospérité, à coexister harmonieusement avec leurs voisins et à jouir des libertés fondamentales. Les parlements qui répondent efficacement à ces besoins offrent un solide contre-argument à ceux qui remettent en question la valeur de la démocratie et sa capacité à relever les défis futurs. La prochaine décennie sera déterminante pour l'avenir de la démocratie. Les Principes communs continueront d'unir les parlements et les partenaires en leur fournissant un cadre qui leur permettra de répondre aux besoins et aux aspirations de la population et de ralentir, voire d'inverser, le recul démocratique.



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse